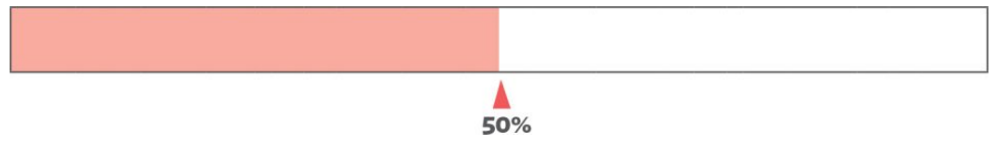


## Créer un Fonds pour le patrimoine culturel



### STATUT

Recommandation alternativement transposée

Version 2

### Travaux réalisés

- Dans le cadre du projet de loi relatif au patrimoine culturel il n'est plus prévu de créer un Fonds pour le patrimoine culturel
- Le projet de loi prévoit la création d'un Fonds pour le patrimoine architectural

### Travaux prévus

- Projet de loi relatif au patrimoine culturel (doc.parl.7473) prévoit en son article 111 la création d'un fonds pour le patrimoine architectural géré par l'Institut national du patrimoine architectural

### Documentation

- [Projet de loi relatif au patrimoine culturel](#)

### Contact

- Beryl Bruck  
(+352) 247-76610  
[beryl.bruck@mc.etat.lu](mailto:beryl.bruck@mc.etat.lu)

### Mise en ligne

- Première version : 26.10.2020
- Dernière modification : 26.04.2021